

Cannabis, cocaïne, ecstasy & Co.

Actualités du monde des substances psychoactives

Évaluation 2020 des questionnaires des consommateur·trice·s / Évaluation 2020 de l'outil en ligne d'alertes sur les substances / Actualités politiques et scientifiques



▲ Three Wise ...
MDMA
22.06.2021



▲ Cœur
MDMA
22.06.2021



▲ Plata o Plomo
MDMA
22.06.2021



▲ Alerte: Hasc...
MDMB-4en-PIN...
21.06.2021



▲ Hibou
MDMA
18.06.2021



▲ Tête de mort
MDMA
18.06.2021



▲ Philipp Plein
MDMA
18.06.2021



▲ Fusée
MDMA, impuret...
18.06.2021



▲ Maserati
MDMA
17.06.2021



▲ Louis Vuitton
MDMA
17.06.2021



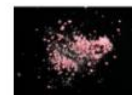
▲ tigre
MDMA
17.06.2021



▲ Durex
MDMA
15.06.2021



▲ Cœur
MDMA
15.06.2021



▲ Attention: K...
MDMA, Kétamine
15.06.2021



▲ Punisher
MDMA
11.06.2021



▲ XANAX
Flualprazolam, ...
11.06.2021



▲ Alerte: Hasc...
MDMB-4en-PIN...
10.06.2021



▲ Tekashi69
MDMA
07.06.2021



▲ Uber eats
MDMA, impuret...
04.06.2021



▲ Bouddha
LSD, Iso-LSD
04.06.2021



▲ Tête de mort
MDMA
03.06.2021



▲ Faucheur
MDMA
02.06.2021



▲ Three Wise ...
MDMA
01.06.2021



▲ Oréo
2C-B
01.06.2021



▲ Tripadvisor
MDMA
01.06.2021



▲ Alerte: Meth...
Méthamphétam...
31.05.2021



▲ Alerte: Hasc...
MDMB-4en-PIN...
31.05.2021



▲ Bowser
MDMA
28.05.2021

Mentions légales

Éditeur

Infodrog
Centrale nationale de coordination des addictions
CH-3007 Berne
+41 (0)31 376 04 01
office@infodrog.ch
www.infodrog.ch

Auteur

Marc Marthaler, Infodrog

Analyse des données

Melanie Wollschläger, ValueQuest GmbH

Récolte de données

danno, Radix Svizzera italiana (Lugano)
DILU, Drogeninformation Luzern
Nuit blanche? Première Ligne (Genève)
Saferparty Streetwork (Zurich)
rave it safe, (CONTACT, Fondation Aide Addiction, Berne)
Safer Dance Basel / Suchthilfe Basel

Traduction

Célia Bovard, Infodrog

© Infodrog 2021

Table des matières

1	L'essentiel en bref	3
2	Introduction	5
3	Évaluation 2020 des questionnaires des consommateur-trice-s	6
	3.1 Méthodologie et échantillon	6
	3.2 Prévalence à 12 mois et à 30 jours.....	8
	3.3 Polyconsommation.....	9
	3.4 Contextes de consommation.....	10
	3.5 Motivations à la consommation.....	12
	3.6 Problèmes à court et à long terme en lien avec la consommation.....	12
	3.7 Recours à une aide professionnelle	14
4	Évaluation 2020 de l'outil en ligne d'alertes sur les substances	15
	4.1 Chiffres d'utilisation	15
	4.2 Alertes sur les substances.....	16
	4.3 Du côté des cannabinoïdes de synthèse.....	18
5	Nouveaux standards drug checking	18
	5.1 Module Standards techniques.....	19
	5.2 Module Intervention précoce.....	19
	5.3 Module Monitoring.....	19
6	Actualités politiques et scientifiques	20
	6.1 Politique.....	20
	6.1.1 Essais pilotes cannabis	20
	6.1.2 Médicaments à base de cannabis	21
	6.1.3 Perspectives de la politique suisse en matière de drogues	21
	6.2 Études.....	21
	6.2.1 Étude sur les effets des offres de drug checking en Suisse	21
	6.2.2 Valeur limite de THC au volant.....	22
	6.2.3 Le marché des stupéfiants dans le canton de Vaud : Les cannabinoïdes	23
	6.2.4 COVID-19 et consommation récréative de drogues : Effets de la pandémie de COVID-19 sur les comportements de consommation et le marché illégal des drogues.....	23

1 L'essentiel en bref

Évaluation 2020 des questionnaires des consommateur-trice-s

Les consommateur-trice-s de substances psychoactives répondent au questionnaire sur le principe de l'auto-sélection. Le résultat de l'évaluation n'est donc pas représentatif, car l'enquête se concentre sur les personnes qui consomment des substances illégales et légales.

- L'alcool, le tabac et les produits à base de cannabis demeurent les substances psychoactives les plus consommées, autant pour ce qui est de la prévalence à 12 mois et à 30 jours que de la fréquence de consommation.
- La proportion de personnes consommant simultanément plusieurs substances (**polyconsommation**) a constamment diminué entre 2017 (78%) et 2020 (66%). 30% des personnes interrogées consommant plusieurs substances en même temps le font une fois par semaine ou plus.
- En raison de la pandémie de COVID-19 entre 2019 et 2020, le contexte de la consommation s'est déplacé vers la sphère privée.
- Parmi les motivations à consommer des produits à base de cannabis, les motivations compensatoires sont le plus souvent citées.
- Si un tiers des personnes interrogées a eu des problèmes à court terme tels qu'une humeur dépressive ou un « bad trip » lié à la consommation, la moitié d'entre elles a eu des problèmes à long terme, notamment le développement d'une dépendance à une substance. Les problèmes à long terme en raison de la consommation sont donc plus fréquents que ceux à court terme.
- 13% des personnes interrogées ont eu recours au moins une fois à une **aide professionnelle**, il s'agit surtout d'une aide psychiatrique ou psychologique.

Évaluation 2020 de l'outil en ligne d'alertes sur les substances

- Alors que les **chiffres d'utilisation** de l'outil en ligne d'alertes sur les substances n'ont cessé d'augmenter depuis 2013, une baisse significative d'un peu plus d'un tiers par rapport à 2019 a été observée pour la première fois en 2020.
- Pour la première fois, près de la moitié des **alertes** publiées concernaient des produits à base de cannabis auxquels ont été ajoutés des cannabinoïdes de synthèse, un phénomène qui n'avait pratiquement jamais été observé en Suisse avant 2020.
- La tendance observée depuis plusieurs années selon laquelle les pilules de MDMA sont de plus en plus fortement dosées s'est confirmée en 2020.

Nouveaux standards drug checking

En plus des modules existants intitulés « Évaluation des risques, communication et publication des données » et « Consultation », d'autres standards sont sur le point d'être publiés (module « Standards techniques »), en préparation (module « Intervention précoce ») ou prévus (module « Monitoring »).

Nouveautés politiques et scientifiques

Politique

Un vent de fraîcheur souffle sur la politique du cannabis. D'une part, une modification pour une période de 10 ans de la loi sur les stupéfiants est entrée en vigueur le 15 mai 2021, permettant des **essais pilotes cannabis** à des fins non médicales. D'autre part, le 24 juin 2020, le Conseil fédéral a soumis au Parlement un Message concernant la modification de la loi sur les stupéfiants, permettant un accès facilité au **cannabis en tant que médicament**. Dans son rapport « **Avenir de la politique suisse en matière de drogue** », le Conseil fédéral en définit les grandes lignes pour les dix prochaines années. Elle devrait notamment contribuer à relever les nouveaux défis liés à la consommation de drogues récréatives.

Études

L'étude sur les effets des offres de drug checking en Suisse arrive à la conclusion que ces offres atteignent leur objectif, à savoir la réduction des risques.

L'analyse de la littérature sur la valeur limite de THC au volant s'est penchée sur l'influence du THC sur l'aptitude à la conduite. L'objectif de l'étude était d'émettre des recommandations sur la façon de définir des valeurs limites, de manière analogue à celles définies pour l'alcool.

La troisième partie de **l'étude MARSTUP** offre un aperçu de la structure et de l'organisation du marché des cannabinoïdes dans le canton de Vaud, contribuant ainsi au développement de la politique en matière de drogues et à la promotion de débats fondés sur des faits.

L'enquête **COVID-19 et consommation récréative de drogues** avait pour objectif de mieux comprendre les effets de la pandémie de COVID-19 sur plusieurs niveaux : le comportement de consommation, d'achat et le marché des drogues illégales.

2 Introduction

Pour la première fois cette année, les deux rapports « Consommation récréative de substances psychoactives » et « Consommation récréative de drogues en Suisse » sont réunis. Le rapport « Consommation récréative de substances psychoactives », regroupait l'évaluation des questionnaires « Consommation récréative de substances » remplis en ligne, lors d'un drug checking ou d'une consultation sans drug checking. Quant à lui, le rapport « Consommation récréative de substances » recouvrait des informations sur la consommation de substances, allant de l'évaluation de l'outil en ligne d'alertes sur les substances à la composition des différents groupes de travail d'Infodrog, en passant par un aperçu des nouvelles études et des nouveaux sites Internet. Le présent rapport aborde divers sujets traités à ce jour ainsi que d'autres qui n'ont pas encore été abordés précédemment.

Tout d'abord, les aspects intéressants de l'évaluation des enquêtes 2020 auprès des consommateur·trice·s (chapitre 3) sont présentés. Les résultats de cette enquête sont en partie influencés par les mesures prises dans le cadre de la pandémie de COVID-19, ce qui se traduit, par exemple, par un déplacement de la consommation de substances vers la sphère privée. D'autres aspects sont, quant à eux, comparables aux évaluations des années précédentes.

Le chapitre 4 aborde l'outil en ligne d'alertes sur les substances. On remarque qu'en 2020, pour la première fois, la plupart des alertes publiées concernait le cannabis. Cette situation est liée à un nouveau phénomène jusqu'alors inconnu en Suisse : l'apparition de cannabinoïdes synthétiques ajoutés aux fleurs ou à la résine de cannabis. Ce phénomène est abordé en détail dans le chapitre 4.3.

Le rapport aborde également les nouveaux modules des Standards drug checking (chapitre 4), les nouveautés en matière de politique dans le domaine de la consommation récréative de drogues, notamment l'article expérimental autorisant les essais pilotes cannabis, ainsi qu'une sélection d'études récentes (chapitre 5). Parmi les études sélectionnées, une attention particulière est accordée aux effets du drug checking en Suisse.

3 Évaluation 2020 des questionnaires des consommateur·trice·s

Depuis 2012, dans toutes les régions linguistiques de Suisse, les personnes qui remplissent un questionnaire en ligne, lors d'un drug checking ou lors d'une consultation sans drug checking sont interrogées sur leur consommation de substances psychoactives. Le questionnaire recueille des données sociodémographiques (âge, sexe, éducation, situation professionnelle) ainsi que des données sur la consommation de substances psychoactives et les problèmes qui y sont associés. Ce questionnaire est utilisé aussi bien lors d'interventions mobiles que dans les services ambulatoires qui proposent un drug checking. De plus, une version en ligne est disponible sur les sites Internet des structures qui travaillent en lien avec la thématique des drogues.

Les consommateur·trice·s de substances psychoactives répondent au questionnaire sur le principe de l'auto-sélection. Le résultat de l'évaluation n'est donc pas représentatif, car l'enquête se concentre sur les personnes qui consomment des substances illégales et légales. Les données fournissent néanmoins un aperçu détaillé de la consommation des consommateur·trice·s de substances psychoactives. Les changements en termes de modes de consommation ou de problèmes liés à la consommation ainsi que les changements sur le marché des stupéfiants peuvent ainsi être détectés à un stade précoce.

3.1 Méthodologie et échantillon

Méthode

Le « Questionnaire sur la consommation récréative de substances » constitue la base de l'évaluation. Ce questionnaire a été élaboré par Infodrog en collaboration avec divers partenaires et est mis à jour chaque année dans le cadre d'un groupe de travail. 79% des questionnaires sont remplis en ligne et 21% d'entre eux sont remplis lors de consultations avec ou sans analyse de substance.

Composition de l'échantillon

En 2020, 2076 personnes au total (2014 : n=1413 ; 2015 : n=1675 ; 2016 : n=1622 ; 2017 : n=1313 ; 2018 : n=2501 ; 2019 : n=2671) ont rempli le questionnaire soit individuellement en ligne, soit dans le cadre d'une consultation brève avec ou sans drug checking. 43% des répondant·e·s viennent de Suisse, 32% d'Italie, 15% d'Allemagne, 6% de France et 1% d'Autriche.

Comme lors des années précédentes, beaucoup plus d'hommes (68%) que de femmes ont participé à l'enquête. Les trois quarts des répondant·e·s avaient moins de 30 ans. La plupart d'entre eux·elles avaient entre 19 et 24 ans (32%), 28% avaient 18 ans ou moins et 15% étaient âgé·e·s entre 25 et 29 ans. La majorité des répondant·e·s (75%) était en formation et/ou travaillait, 8% étaient en recherche d'emploi et 14% ont indiqué ne pas être actifs sur le marché du travail. Près d'une personne interrogée sur cinq (21%) avait un diplôme d'une haute école, d'une école spécialisée ou d'une université.

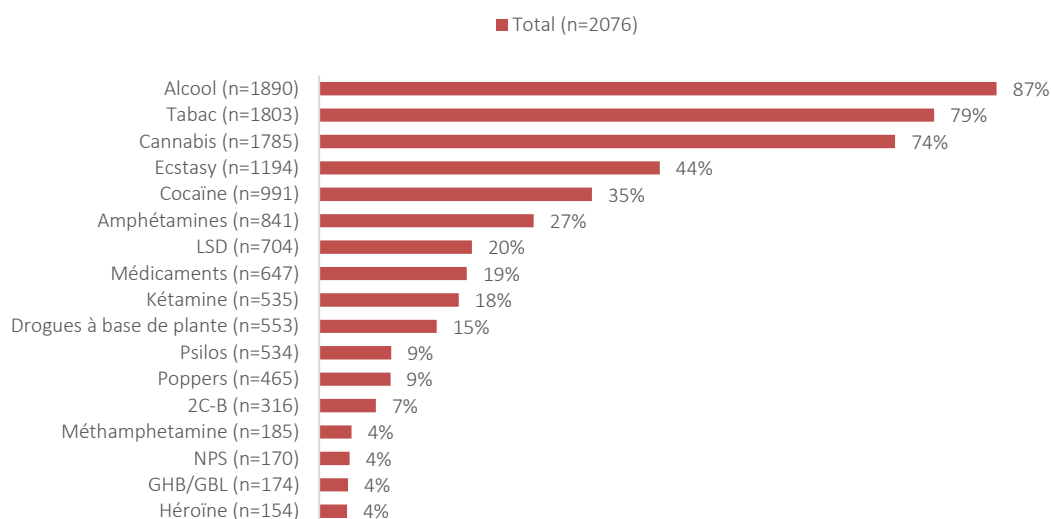
Tableau 1 : Aperçu de la composition de l'échantillon

		% de l'échantillon	n
Total		100%	2076
Âge (n=2021)	Jusqu'à 18 ans	28%	570
	19 - 24 ans	32%	654
	25 - 29 ans	15%	309
	30 - 34 ans	8%	153
	Plus de 35 ans	17%	335
Sexe (n=2076)	Homme	68%	1415
	Femme	27%	565
	Autres	1%	30
	Pas d'indication	3%	66
Formation (n=2020)	Aucune	5%	103
	École obligatoire	23%	483
	Apprentissage / école professionnelle à plein temps, école professionnelle supérieure	26%	536
	Maturité (professionnelle), école de culture générale	22%	456
	Université / Collège / Université	21%	442
Actif professionnelle ment (n=2020)	Travail et formation	14%	285
	En formation	28%	582
	Je travaille	33%	689
	En recherche d'emploi	8%	164
	Sans activité professionnelle	14%	300
Origine (n=1996)	Suisse	43%	867
	Italie	32%	637
	Allemagne	15%	308
	France	6%	119
	Autriche	1%	27
	Autres	2%	38
Mode de remplissage du questionnaire (n=2076)	En ligne	79%	1645
	Pas en ligne	21%	431

3.2 Prévalence à 12 mois et à 30 jours

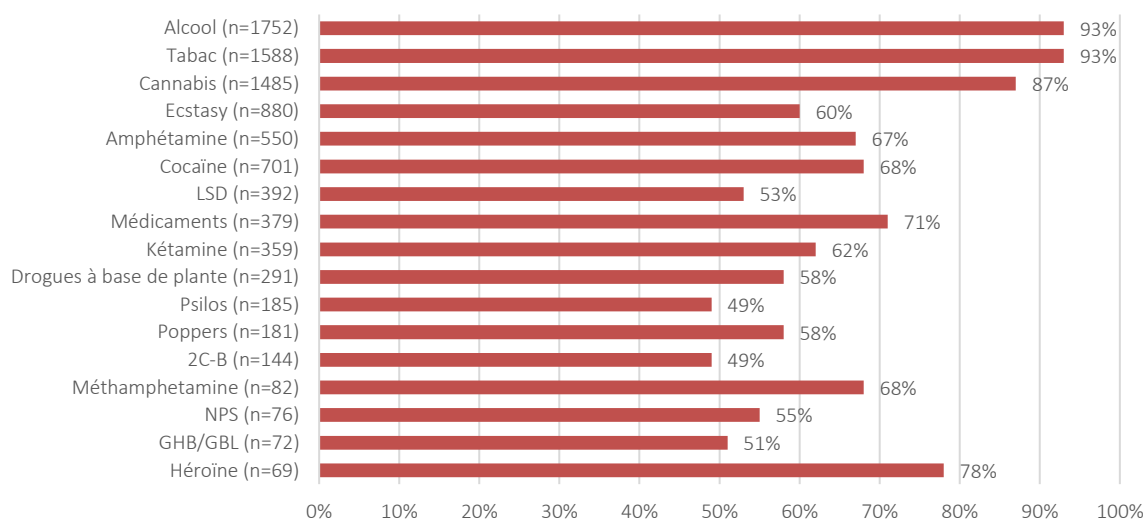
Lors des 12 derniers mois, la plupart des répondant-e-s à l'enquête ont consommé de l'alcool (87%), du tabac (79%) et des produits à base de cannabis (herbe, haschich : 74%). La consommation d'ecstasy (44%), de cocaïne et d'amphétamine (27%) est également répandue.

Graphique 1 : Prévalence à 12 mois de différentes substances dans l'échantillon total (n=2076 / indications en %, avec nombre de réponses valables n)



Les questions sur la **prévalence à 30 jours** n'ont été posées qu'aux personnes ayant consommé une substance psychoactive au cours des 12 derniers mois. L'alcool et le tabac (93% chacun) ont été consommés relativement fréquemment au cours du mois précédant l'enquête. La consommation de produits du cannabis (87%), de cocaïne (68%), d'amphétamine (67%) et de MDMA (ecstasy) (60%) est également très élevée. De plus, des substances, qui ont tendance à être consommées par une minorité des personnes interrogées, telles que la kétamine (62%), le LSD (53%) et les psilos (49%) ont également été consommées lors des 30 derniers jours avant l'enquête.

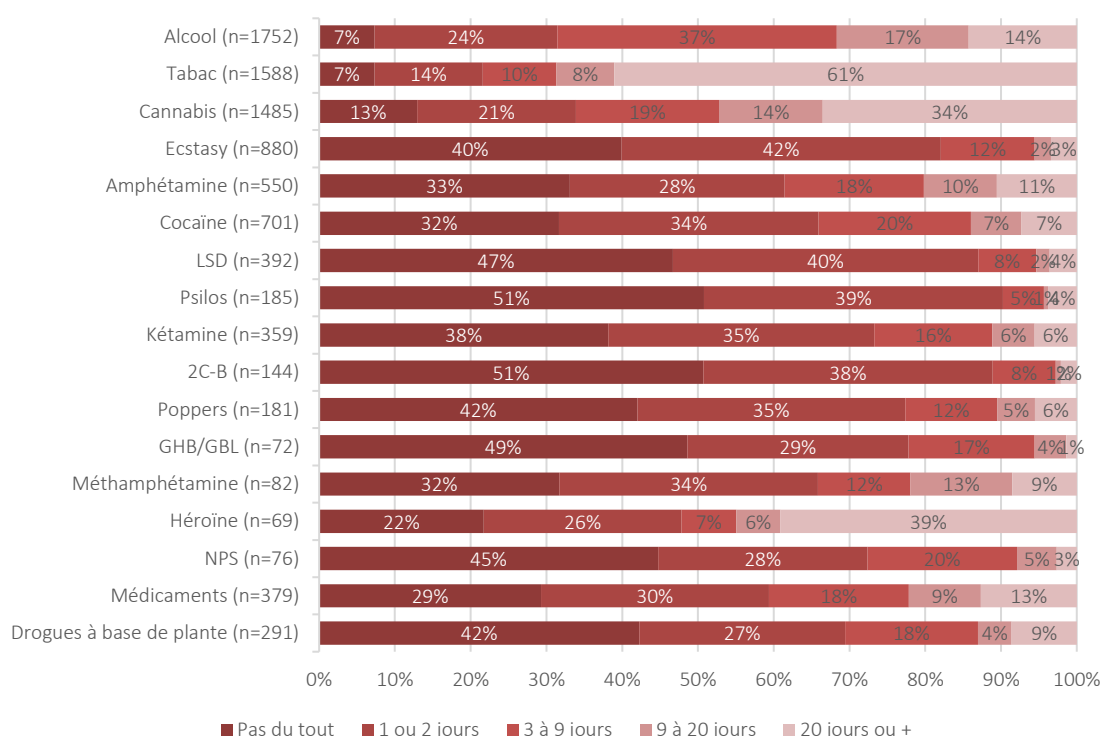
Graphique 2 : Prévalence à 30 jours des différentes substances dans l'échantillon de personnes ayant consommé lors des 12 derniers mois (n=2076 / indications en % avec indication du nombre de réponses valables n)



Pour la **prévalence à 30 jours**, il a également été demandé combien de jours au cours du mois précédent les personnes ont consommé la substance psychoactive en question.

La **fréquence de la consommation** au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête (voir le graphique 3) varie considérablement en fonction des substances. On voit ici clairement que le cannabis, après le tabac, est la substance la plus souvent consommée. Les substances consommées principalement lors de soirées ou de sorties (p.ex. MDMA ou amphétamine) sont, le plus fréquemment, consommées au moins un à deux jours par mois.

Graphique 3 : Nombre de jours lors desquels une substance a été consommée au cours des 30 jours précédant l'enquête dans l'échantillon de personnes ayant consommé lors des 12 derniers mois précédant l'enquête (en %, avec indication du nombre de réponses valables)

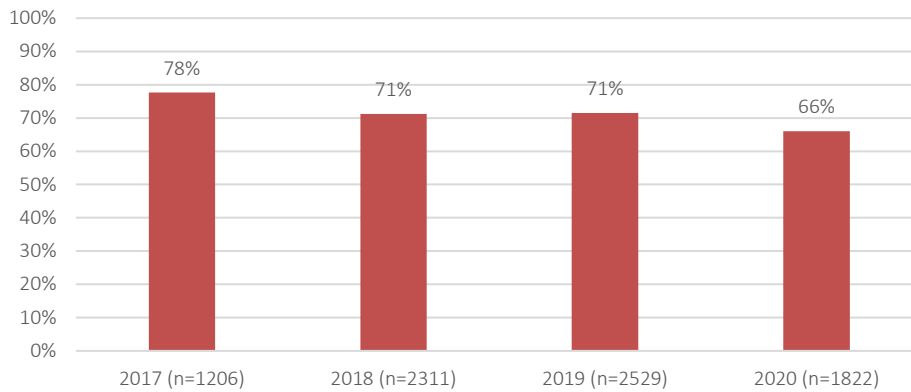


3.3 Polyconsommation

Par polyconsommation, on entend la consommation simultanée ou rapprochée dans le temps de plusieurs substances psychoactives, de telle manière que leur spectre d'action se chevauche. Dans les graphiques 4 et 5, le tabac est exclu de l'évaluation parce que son potentiel d'interaction avec d'autres substances psychoactives est comparativement faible.

Il était demandé aux participant·e·s si une polyconsommation avait eu lieu au cours d'un ou plusieurs épisodes de consommation lors des 12 mois précédant l'enquête. 66% des répondant·e·s y ont répondu par l'affirmative. Au cours des dernières années, la proportion des personnes consommant plusieurs substances simultanément n'a cessé de diminuer (voir le graphique 4).

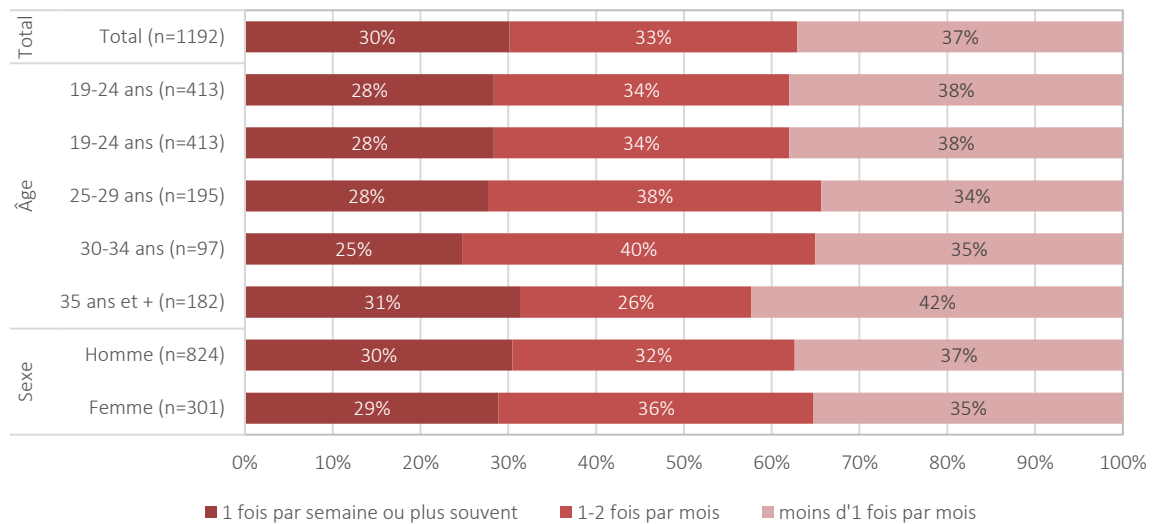
Graphique 4 : Proportion des personnes ayant consommé plusieurs substances simultanément lors des 12 derniers mois. Évolution entre 2017 et 2020 (en %, n=nombre de réponses valables)



La proportion des personnes consommant plusieurs substances simultanément passe de 58% chez les moins de 18 ans à 78% chez les 30-34 ans. Chez les personnes à partir de 35 ans, la proportion diminue à nouveau pour atteindre 62%.

30% des personnes interrogées consommant plusieurs substances en même temps le font une fois par semaine ou plus. Chez les moins de 18 ans, c'est-à-dire le groupe d'âge qui consomme le moins de substances simultanément, la proportion de ceux qui le font une fois par semaine ou plus est la plus élevée, soit 35 % (voir le graphique 5), avec peu de différence entre les hommes et les femmes.

Graphique 5 : Fréquence de la polyconsommation en fonction de l'âge et du sexe dans l'échantillon des personnes ayant consommé plusieurs substances simultanément au cours des 12 derniers mois (n=1192), en %, n=nombre de réponses valables



3.4 Contextes de consommation

Les répondant·e·s étaient également interrogés sur le contexte dans lequel ils avaient consommé une substance psychoactive lors des 12 mois précédant l'enquête. Ils devaient choisir parmi les trois options suivantes : « fête/sortie », « privé/chez soi » et « travail/études », plusieurs réponses étant possibles.

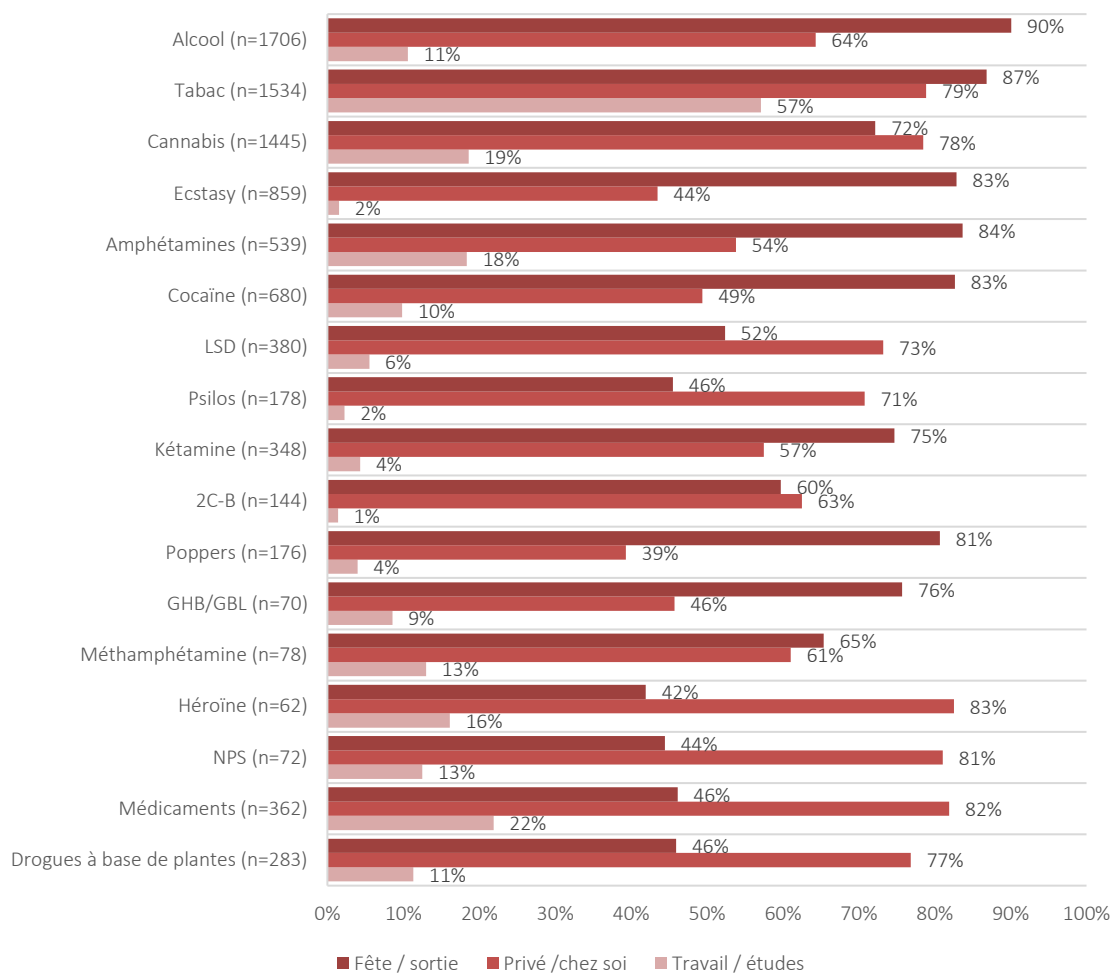
Entre 2019 et 2020, un déplacement de la consommation de substances vers le contexte privé a été constaté. Cela n'est guère surprenant, étant donné que les soirées festives étaient déjà interdites dans

certains cantons depuis le printemps en raison des mesures de protection contre le coronavirus. Ce phénomène s'observe pour presque toutes les substances.

En ce qui concerne la consommation d'alcool, il est frappant de constater une nette diminution du cadre « fête/sortie » chez les plus de 35 ans. Alors qu'environ 90% des jeunes consomment de l'alcool lors de fêtes ou de sorties, ce n'est le cas que pour 74% des 35 ans et plus. Cette tendance avait déjà été observée lors des années précédentes, mais de façon moins prononcée.

Environ 80% des nouvelles substances psychoactives (NPS), des médicaments et des drogues à base de plantes sont consommés dans un cadre privé et seulement pour un peu plus de 40% lors de fêtes et de sorties. Les produits du cannabis sont consommés à la fois dans un cadre festif (72%) et dans la sphère privée (78%) (voir le graphique 6).

Graphique 6 : Consommation de substances psychoactives au cours des 12 derniers mois selon le contexte (en%, plusieurs réponses possibles, avec indication du nombre de réponses valables)



3.5 Motivations à la consommation

Les questions sur les motivations à la consommation n'ont été posées qu'aux personnes ayant consommé au cours des 12 derniers mois.

Motivations liées au renforcement des effets

Dans le cas des motivations liées au renforcement des effets, toutes substances confondues, on retient principalement la catégorie « spécificité des effets / de l'ivresse / du flash », puisque seulement 13% des répondant·e·s considèrent cette catégorie comme « non pertinente ». Le LSD (91%) et les psilos (81%) sont les substances les plus souvent mentionnées pour la motivation « élargissement de la conscience ». Pour la catégorie « intensifier les perceptions (p.ex. musique, couleurs) », les substances les plus fréquemment nommées sont le LSD (86%) et le MDMA (ecstasy) (83%). Finalement, la motivation « pour rester éveillé / être en forme » a surtout été mentionnée en lien avec la consommation d'amphétamine (89%) et de cocaïne (73%).

Motivations compensatoires

Il est frappant de constater la fréquence de la mention des produits du cannabis pour les motivations compensatoires. C'est, en effet, de loin la substance la plus souvent mentionnée dans les catégories « se relaxer / décrocher » (83%), « s'endormir / dormir toute la nuit après la sortie » (83%), « faire face à / réduire le stress » (72%) et « réagir à l'ennui » (70%).

Motivations sociales

Parmi les motivations sociales de la consommation de substances, « faire la fête / célébrer un événement » est, avec 93% des mentions, l'aspect le plus pertinent. En revanche, peu de répondant·e·s considèrent la catégorie « attentes du / de la partenaire » comme pertinente ; en effet, seuls 12% d'entre eux pensent qu'il s'agit d'une catégorie pertinente.

3.6 Problèmes à court et à long terme en lien avec la consommation

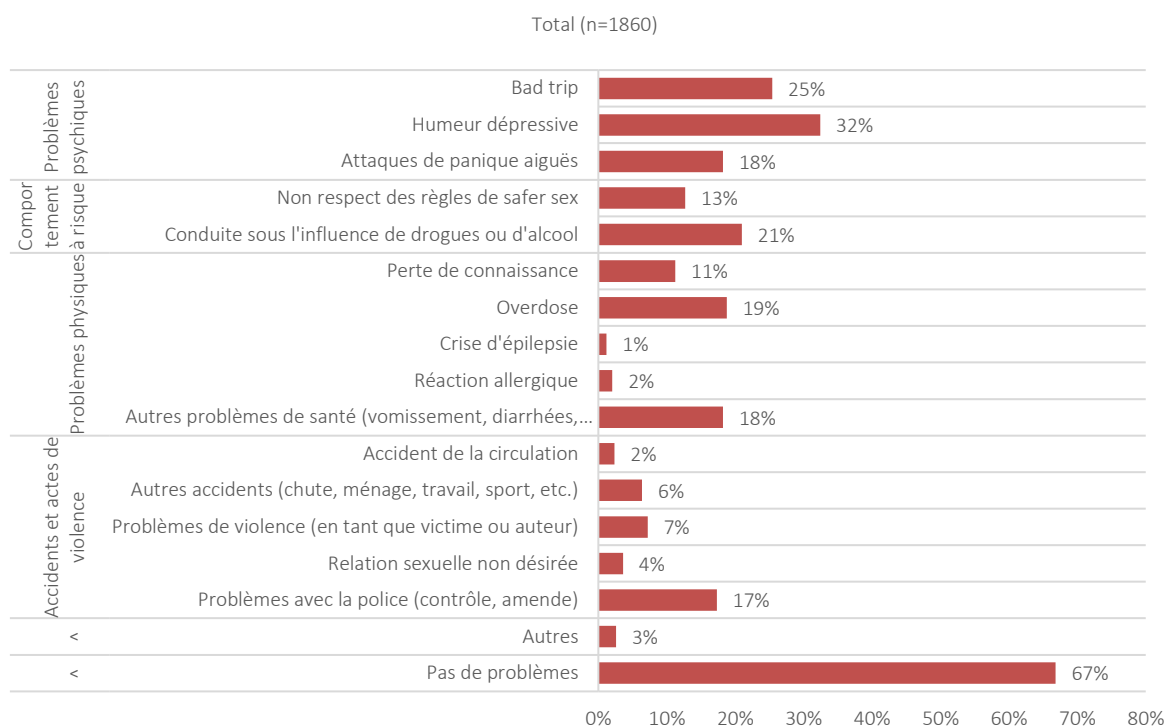
Problèmes à court terme

Deux tiers des personnes interrogées n'ont jamais eu un problème à court terme après avoir consommé des substances psychoactives. Parmi les personnes ayant déjà eu au moins un problème à court terme, il s'agissait, pour la majorité, de problèmes psychiques : humeur dépressive (32%), « bad trip » (25%) ou attaques de panique aiguës (18%).

Dans la catégorie « Comportement à risque », 21% des répondant·e·s ayant eu au moins un problème à court terme ont déclaré avoir conduit sous l'influence de drogues ou d'alcool. 17% ont eu des problèmes avec la police (contrôles ou amendes). Dans 2% des cas, leur comportement a entraîné des accidents de la circulation.

En ce qui concerne les problèmes physiques, 19% des répondant·e·s ayant eu au moins un problème à court terme ont rapporté une surdose, 18% ont eu d'autres problèmes de santé tels que vomissements, diarrhées, problèmes cardiovasculaires et 11% ont perdu connaissance.

Graphique 7 : Fréquence des problèmes à court terme après la consommation de substances psychoactives (n=1860 ; plusieurs réponses possibles), en %

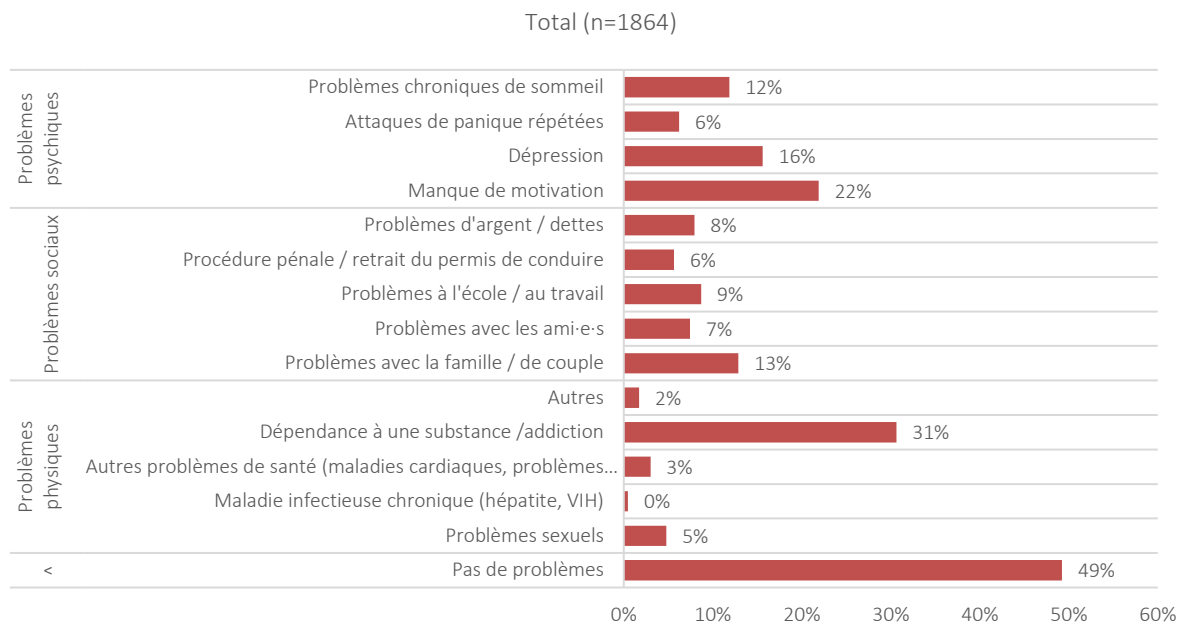


Problèmes à long terme

Des problèmes à long terme sont apparus chez la moitié des répondant-e-s. Les problèmes à long terme liés à la consommation de substances sont donc plus répandus que les problèmes à court terme.

Dans la catégorie « problèmes psychiques », le manque de motivation (22%), la dépression (16%) et les problèmes chroniques de sommeil (12%) sont les plus souvent cités. Dans la catégorie « problèmes sociaux », ce sont les problèmes avec la famille / de couple (13%) qui sont les plus souvent cités. Dans la catégorie « problèmes physiques », la dépendance à une substance / l'addiction est citée le plus souvent (33%) et constitue aussi le problème à long terme le plus fréquent (voir le graphique 8).

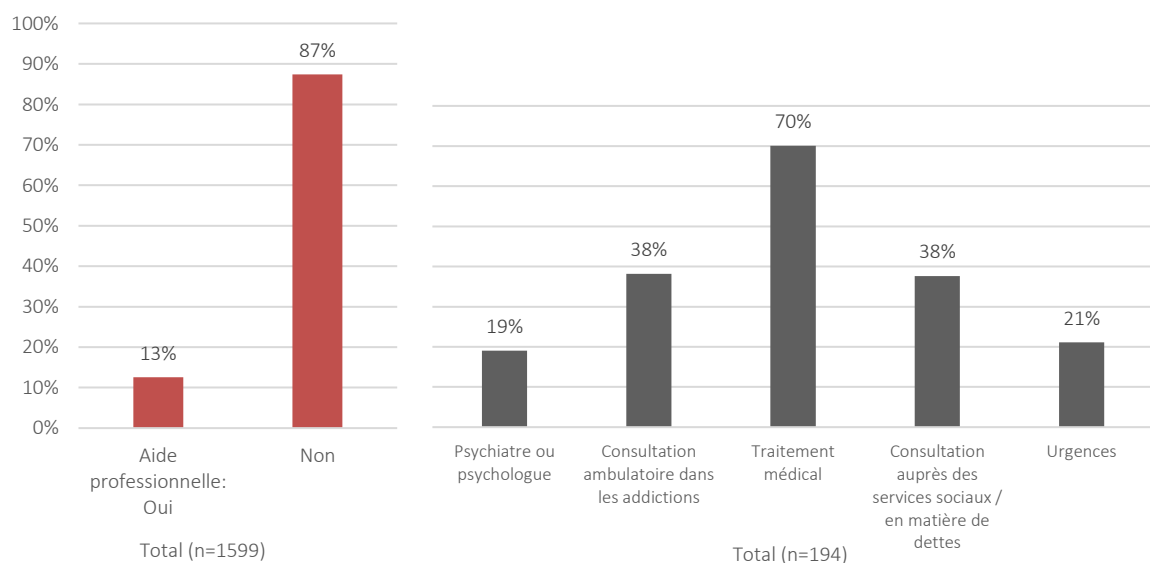
Graphique 8 : Apparition des problèmes à long terme après la consommation de substances psychoactives (n=1864 ; plusieurs réponses possibles), données en %



3.7 Recours à une aide professionnelle

Au total, 13% des répondant-e-s à l'enquête ont déjà eu recours au moins une fois à une aide professionnelle en raison de leur consommation de substances (urgences / traitement médical / psychiatre ou psychologue / consultation ambulatoire dans les addictions / consultation auprès des services sociaux ou en matière de dettes). Parmi les 13% des personnes ayant eu recours à une aide professionnelle, 70% d'entre elles ont cherché une aide psychiatrique ou psychologique, 38% un traitement médical, 38% également ont bénéficié d'une consultation ambulatoire dans les addictions, 21% d'une consultation auprès des services sociaux ou en matière de dettes et 19% ont dû recourir à une prise en charge aux urgences (voir le graphique 9).

Graphique 9 : Recours à une aide professionnelle (n=1599) et type d'aide professionnelle (n=194 ; plusieurs réponses possible)



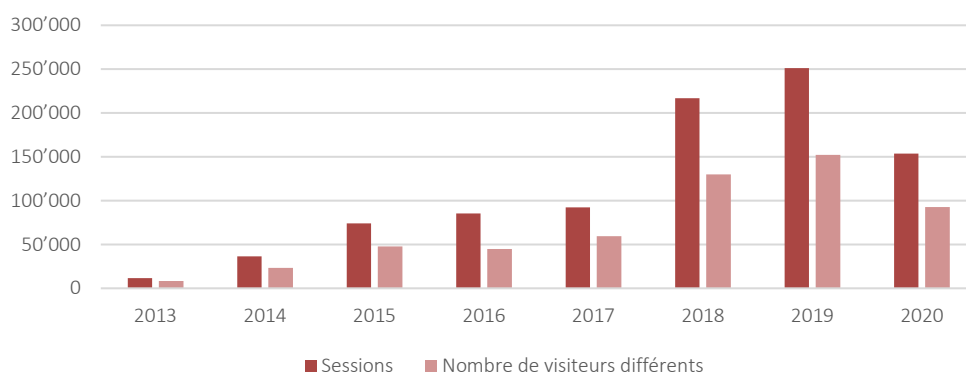
4 Évaluation 2020 de l'outil en ligne d'alertes sur les substances

En collaboration avec des partenaires du terrain, Infodrog met à disposition un **outil en ligne** rassemblant les alertes actuelles et les informations sur les substances et produits de coupe inattendus ou dangereux. Les alertes sont publiées en allemand, français et italien.

4.1 Chiffres d'utilisation

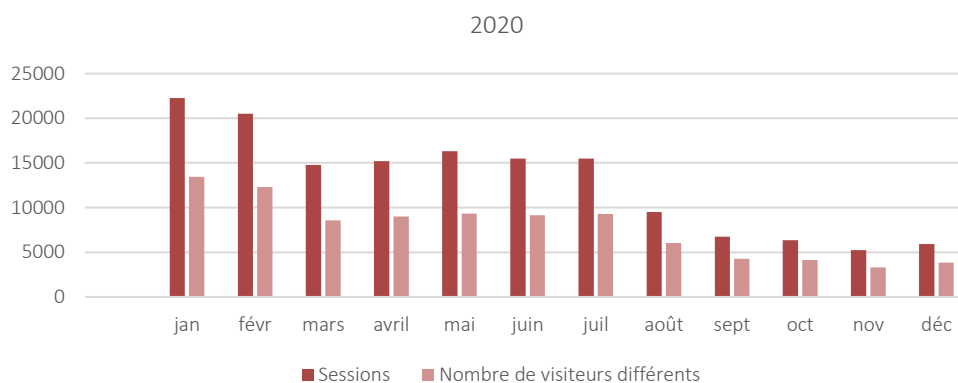
En 2020, on a constaté pour la première fois une baisse significative du nombre d'accès à l'outil en ligne d'alertes sur les substances (voir le graphique 10). Cette baisse concerne aussi bien le nombre de visiteur·euse·s différent·e·s que le nombre de sessions et de pages vues (ne figurent pas dans le graphique 10). Il est possible que cela soit dû au fait que, selon les cantons, les événements festifs n'ont eu lieu que jusqu'au printemps en raison des mesures de protection contre le coronavirus et que les bars soient restés fermés plus ou moins constamment depuis lors. L'absence d'événements festifs en particulier pourrait être liée à la baisse du nombre de visites sur le site.

Graphique 10 : Évolution du nombre de visiteur·euse·s différents et de sessions de l'outil en ligne d'alertes sur les substances entre 2013 et 2020



Cette hypothèse se base sur le nombre d'accès sur toute l'année, qui n'a cessé de diminuer au fil des mois (voir le graphique 11).

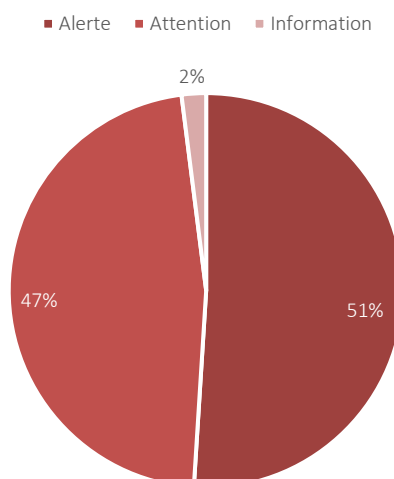
Graphique 11 : Évolution du nombre de visiteur·euse·s différents et de sessions de l'outil en ligne d'alertes sur les substances entre janvier et décembre 2020



4.2 Alertes sur les substances

En 2020, des alertes ont été publiées pour un total de 181 échantillons (51%), un appel à la prudence (attention) pour 168 substances (47%) et des informations pour 6 substances (2%) (voir le graphique 12). En 2020, dans l'ensemble, moins d'échantillons de substances ont été remis pour analyse, toujours en raison des mesures prises dans le cadre de la pandémie.

Graphique 12 : Répartition 2020 des catégories d'alerte en % (n=355)



Les critères pour la classification d'une substance dans les catégories information, attention ou alerte sont les suivants :

Information

Il s'agit d'une composition inhabituelle (par exemple production inappropriée) ; il y a des risques d'effets indésirables inattendus. Échantillons contenant des substances inattendues à faible risque (par exemple de la caféine) ou sans effet psychoactif ; Échantillons contenant des sous-produits de synthèse sans effet toxique, mais produits de manière non professionnelle et dont les risques ne peuvent pas être évalués avec certitude.

Attention

Il y a un risque élevé d'effets indésirables en cas de consommation !

Échantillons avec un dosage élevé (ecstasy : plus de 120 mg de MDMA ; feutre : plus de 150 µg de LSD) ; Échantillons contenant au lieu ou en plus des substances attendues d'autres substances psychoactives et qui ont donc des effets indésirables sur le consommateur-trice ; Échantillons contenant deux substances psychoactives dont le mélange présente un risque d'effets indésirables, toutefois pas extrêmement nocif pour la santé.

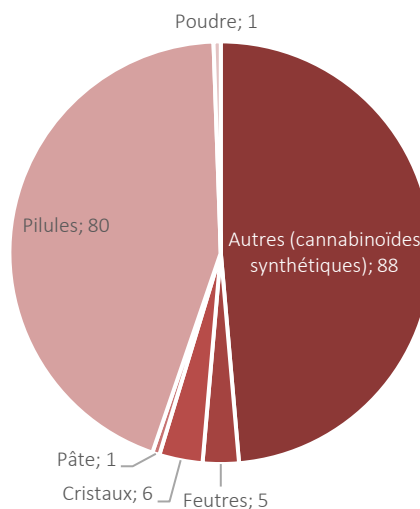
Alerte

Il y a un risque élevé pour la santé ou un danger d'overdose !

Échantillons contenant un dosage extrêmement élevé (ecstasy : plus de 200 mg de MDMA ; feutre : plus de 250 µg de LSD) ; Échantillons contenant des substances dont le début de l'effet a lieu plus tard que la substance attendue et présentant ainsi un risque d'overdose ; Échantillons contenant au lieu ou en plus de la substance attendue d'autres substances psychoactives dont la consommation présente un risque élevé pour la santé ou un danger de mort potentiel ; Échantillons contenant deux ou davantage de substances psychoactives dont le mélange présente un risque élevé pour la santé ou dont les effets ne sont pas prévisibles ; Échantillons contenant de nouvelles substances psychoactives dont l'effet n'est pas encore bien connu, mais pour lequel on soupçonne un risque élevé.

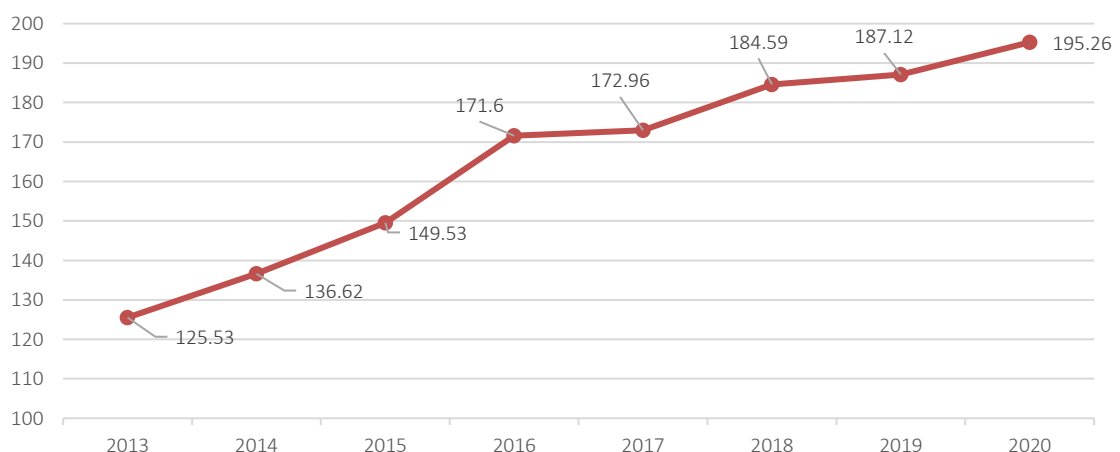
La répartition des alertes selon les différentes substances est, quant à elle, totalement nouvelle. Alors que les années précédentes, la majorité des alertes concernait des doses extrêmement élevées de MDMA dans les pilules, en 2020, c'est la catégorie « autres » qui représentait près de la moitié des alertes (49% / n=88). Il s'agissait du cannabis contenant des cannabinoïdes synthétiques, pour lequel une alerte est émise dans tous les cas. Dans 50 cas (35%), le cannabinoïde synthétique MDMB-4en-PINACA avait été détecté et dans 40 cas (28%), il s'agissait du 5F-MDMB-PICA. Pour les pilules, il s'agissait principalement d'ecstasy extrêmement dosé, mais aussi de comprimés de Xanax contrefaits et contenant un autre principe actif. Au lieu de la benzodiazépine alprazolam attendue, ces derniers contenaient les nouvelles substances psychoactives flubromazolam ou étizolam, plus puissantes que l'alprazolam.

Graphique 13 : Répartition des alertes publiées en fonction de la forme galénique



Comme le montre le graphique 14, la tendance à la hausse observée depuis plusieurs années au niveau du dosage des pilules de MDMA s'est également confirmée en 2020. Les pilules d'ecstasy contenaient en moyenne 195,26 mg de MDMA en 2020, soit une augmentation de 55% par rapport à 2013 et de 4,4% par rapport à 2019. Il est à noter que plus d'1,5 mg de MDMA par kg de poids corporel pour les hommes et plus d'1,3 mg pour les femmes représente une trop grande quantité (p. ex. : 60 kg x 1,3 mg/kg = 78 mg : pour une femme de 60 kg, la quantité maximale recommandée est de 78 mg de MDMA).

Graphique 14 : Teneur moyenne en MDMA (en mg) dans les pilules d'ecstasy analysées entre 2013 et 2020



4.3 Du côté des cannabinoïdes de synthèse

Les cannabinoïdes synthétiques sont apparus sur le marché suisse en 2008 sous la forme d'additifs dans des mélanges d'herbes à fumer (p.ex. Spice, K2, Yucatan Fire etc.). A l'origine, ces substances ont été créées et proposées comme « Legal Highs » (euphorisants légaux) ou « Research Chemicals » et vendues comme des substituts légaux au cannabis. L'expression « euphorisant légal » est utilisée pour décrire les (nouvelles) substances psychoactives non réglementées qui visent généralement à imiter les effets des drogues contrôlées.

Les cannabinoïdes de synthèse sont des produits chimiques fabriqués en laboratoire dont le mécanisme d'action est similaire à celui du delta-9-tétrahydrocannabinol (THC). Il existe d'innombrables cannabinoïdes synthétiques, tous portant des noms mystérieux tels que MDMB-4en-PINACA, ADB-BUTINACA, 5F-AB-PINACA ou 5F-MDMB-PICA, pour n'en citer que quelques-uns. Ils interagissent dans le cerveau humain avec les mêmes récepteurs que le THC. L'effet des cannabinoïdes de synthèse est cependant beaucoup plus fort que celui du THC et leur consommation peut avoir une issue fatale.

Les cannabinoïdes synthétiques sont importés sous forme de poudres, d'huiles ou de liquides fortement concentrés, puis sont pulvérisés sur des produits à base d'herbe. En 2019, des cannabinoïdes de synthèse pulvérisés sur des fleurs ou ajoutés à de la résine de cannabis ont été détectés pour la première fois par les drug checkings en Suisse. Depuis lors, des cannabinoïdes synthétiques ont été identifiés dans de nombreux échantillons de cannabis.

La ville de Zurich a donc décidé d'ouvrir une offre de drug checking dédiée au cannabis, la première du genre au monde. Depuis octobre 2020, dix usager·ère·s au maximum peuvent ainsi remettre leur produit à base de cannabis au Centre d'information sur les drogues de Zurich pour en faire analyser la composition.¹

5 Nouveaux standards drug checking

Les standards en matière de drug checking visent à regrouper et systématiser les connaissances et l'expérience acquises jusqu'à présent par les offres de drug checking. D'une part, ces standards peuvent être utilisés comme assurance qualité pour les activités des offres existantes. D'autres part, les nouvelles offres peuvent être mises sur pied de manière plus efficace en s'orientant sur des procédures unifiées, reconnues et éprouvées dans la pratique au niveau national.

¹ Ville de Zurich, Saferparty Streetwork 2021. Drug checking du cannabis. Évaluation octobre - décembre 2020. https://www.saferparty.ch/tl_files/images/download/file/Warnungen_PDF_2021/C-Bericht_2020_def.pdf (accès le 19.04.2021)

Dominique Schori. Synthetische Cannabinoide: Ergebnisse aus dem Drug-Checking der Stadt Zürich, Januar bis August 2020. Stadt Zürich, Saferparty Streetwork 2021. https://saferparty.ch/tl_files/images/download/file/aktuelles%202020/Synthetische%20Cannabinoid e%20Auswertung%20August%202020.pdf (accès le 19.04.2021)

Outre les modules existants « Évaluation des risques, communication et publication des données »², « Consultation »³ et « Standards techniques »⁴, dont une première version a été publiée en mai 2021, d'autres standards sont en cours d'élaboration (module Intervention précoce) ou sont prévus (module Monitoring).

5.1 Module Standards techniques

Le module « Standards techniques » a été rédigé par Daniel Allemann de l'Office du pharmacien cantonal du canton de Berne, qui effectue depuis de nombreuses années des analyses de substances dans le cadre du drug checking. Les normes techniques abordent les questions suivantes :

- Quelles sont les exigences techniques minimales auxquelles les analyses de substances chimiques doivent répondre afin d'assurer la comparabilité des données au niveau national et international ?
- Quelles sont les différences et les similitudes entre les drug checkings ambulatoires et mobiles concernant l'analyse de substances chimiques à prendre en compte ?

La description des exigences techniques des laboratoires constitue une base pour ceux qui n'ont pas encore effectué d'analyses de substances.

5.2 Module Intervention précoce

L'objectif du module « Intervention précoce » est d'appliquer la démarche de l'intervention précoce au drug checking. Il s'agit avant tout d'identifier les schémas de consommation problématiques et de motiver les personnes concernées à chercher de l'aide. Le « Questionnaire sur la consommation récréative de substances », utilisé dans toute la Suisse, constitue la base de ce module.

5.3 Module Monitoring

Le module « Monitoring » vise principalement à définir des normes de compatibilité pour un système de monitoring national des substances. Cela concerne également les conditions techniques préalables qui doivent être remplies pour que les données des drug checkings puissent être intégrées dans un système de monitoring national des substances.

https://www.infodrog.ch/files/content/nightlife/de/standards-drugchecking-risikoeinschaetzung_de_infodrog-2019.pdf (accès le 18.05.2021)

³ https://www.infodrog.ch/files/content/nightlife/de/standards_drug_checking_beratung_de_def.pdf (Zugriff am 18.5.2021)

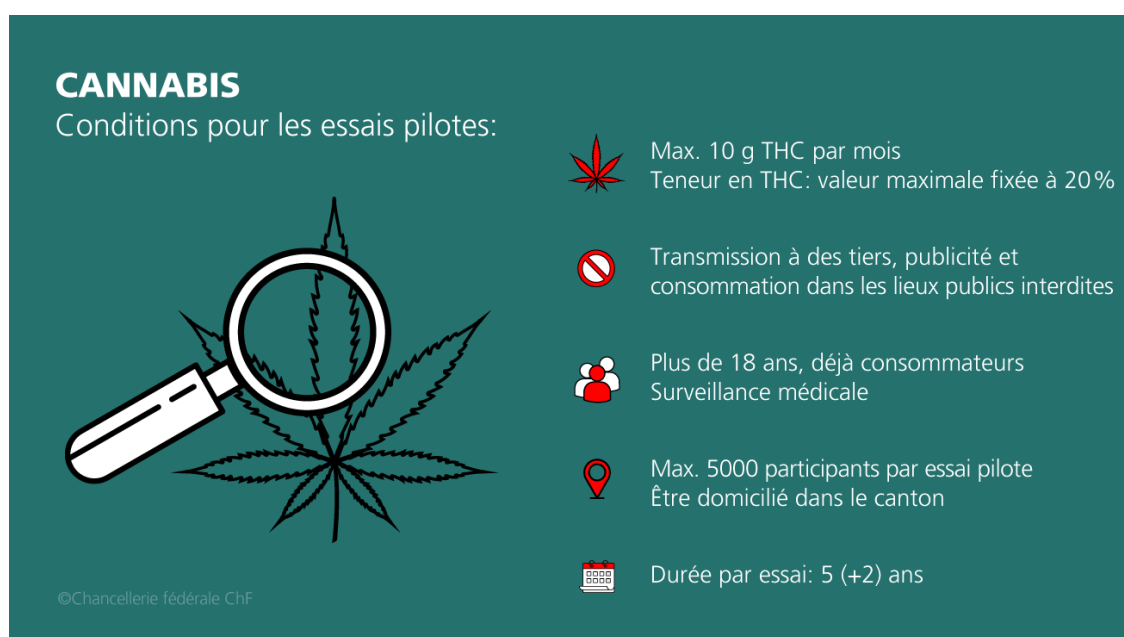
⁴ https://www.infodrog.ch/files/content/nightlife/de/2021-05-18_standards-drug-checking_technische-standards.pdf (accès le 20.5.2021)

6 Actualités politiques et scientifiques






6.1 Politique

6.1.1 Essais pilotes cannabis

Une modification pour une période de 10 ans de la loi sur les stupéfiants est entrée en vigueur le 15 mai 2021, permettant de réaliser des essais pilotes avec une remise contrôlée de cannabis à des fins non médicales à des consommateur·trice·s majeur·e·s. L'objectif est d'acquérir des connaissances sur les avantages et les inconvénients d'un accès réglementé au cannabis ainsi que sur les effets sur la santé physique et psychique des consommateur·trice·s et sur le comportement de consommation. De plus, l'impact sur le marché noir local, sur la protection de la jeunesse ainsi que sur la sécurité publique peut faire l'objet d'études définissant elles-mêmes les questions de recherche.⁵



CANNABIS
Conditions pour les essais pilotes:

-  Max. 10 g THC par mois
Teneur en THC: valeur maximale fixée à 20%
-  Transmission à des tiers, publicité et consommation dans les lieux publics interdites
-  Plus de 18 ans, déjà consommateurs
Surveillance médicale
-  Max. 5000 participants par essai pilote
Être domicilié dans le canton
-  Durée par essai: 5 (+2) ans

©Chancellerie fédérale ChF

Documents sur les projets pilotes cannabis

Loi sur les stupéfiants ; modification du 25 septembre 2020

https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/npp/cannabis/betm-pv-entwurf/aenderungserlass_art_8a_betmg.pdf.download.pdf/fedlex-data-admin-ch-eli-fga-2020-2002-fr-pdf-x.pdf (accès le 20.04.2021)

Ordonnance sur les essais pilotes au sens de la loi sur les stupéfiants (OEPStup)

https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/npp/cannabis/betm-pv-entwurf/entwurf_betm-pv.pdf.download.pdf/entwurf_betm-pv_f.pdf (accès le 20.04.2021)

⁵ Page Internet de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) :
<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/sucht-und-gesundheit/cannabis/pilotprojekte.html>

6.1.2 Médicaments à base de cannabis

Le 24 juin 2020, le Conseil fédéral a soumis au Parlement un message concernant la modification de la loi sur les stupéfiants, qui prévoit de faciliter l'utilisation du cannabis à des fins médicales. Au cours des dernières années, la demande de traitements à base de cannabis a fortement augmenté. En 2019 uniquement, l'OFSP a délivré près de 3000 autorisations exceptionnelles. Ces démarches administratives fastidieuses retardent les traitements et la situation actuelle ne reflète plus le caractère exceptionnel prévu par la loi sur les stupéfiants. Avec cette révision de la loi, le Conseil fédéral aimerait mieux exploiter le potentiel du cannabis en tant que médicament. Les personnes malades doivent pouvoir accéder à ces médicaments en évitant un surplus de bureaucratie.⁶

Modification LStup, médicaments à base de cannabis, ESQUISSE

https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/npp/cannabis/cannabisarzneimittel-ueberweisung-botschaft/gesetz_aenderung_betmg_entwurf.pdf.download.pdf/Gesetz_Cannabisarzneimittel_Publikationsvorbehalt_f.pdf (accès le 20.04.2021)

6.1.3 Perspectives de la politique suisse en matière de drogues

Dans son rapport en réponse au postulat de Paul Rechsteiner intitulé « Avenir de la politique suisse en matière de drogue »⁷, le Conseil fédéral en définit les grandes lignes pour les dix prochaines années. La politique en matière de drogues devrait être adaptée à la tendance actuelle, qui est de plus en plus orientée vers les drogues dites récréatives et touche particulièrement les jeunes.

Parallèlement aux essais pilotes cannabis et à la levée de l'interdiction du cannabis à des fins médicales, le Conseil fédéral propose au total 21 autres mesures. Parmi elles, la promotion de la santé, la prévention et les mesures d'intervention précoce visant à réduire le risque d'addiction chez les jeunes à risque occupent une place prépondérante.

Communiqué de presse de l'OFSP

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/medienmitteilungen.msg-id-83273.html> (accès le 18.5.2021)

6.2 Études

6.2.1 Étude sur les effets des offres de drug checking en Suisse

Une étude mandatée par l'OFSP publiée récemment conclut que les offres de drug checking atteignent l'objectif qu'elles se sont fixé, à savoir la réduction des risques. Les alertes publiées dans le cas de substances fortement dosées, contenant un produit de coupe pharmacoactif ou incorrectement déclarées sont transmises par un quart des personnes concernées à leurs pair·e·s. Neuf personnes interrogées sur dix ont également déclaré ne pas consommer la substance testée ou en consommer moins après avoir reçu une alerte. La consultation obligatoire dans le cadre du drug checking permet de sensibiliser efficacement les consommateurs·trices, d'identifier à un stade précoce les personnes à risque et de les

⁶ Page Internet de l'OFSP : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/medizin-und-forschung/heilmittel/med-anwend-cannabis/gesetzesaenderung-cannabisarzneimittel.html> (accès le 20.4.2021)

⁷ <https://www.parlament.ch/centers/eparl/curia/2017/20174076/Bericht%20BR%20F.pdf> (accès le 18.5.2021)

motiver à faire appel à une offre d'aide. En Suisse, on trouve des offres de drug checking à Zurich, Berne, Bâle, Genève, Lucerne, Olten et depuis peu à Bienne.⁸

Communiqué de presse de l'OFSP

https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/npp/cannabis/cannabisarzneimittel-ueberweisung-botschaft/gesetz_aenderung_betmg_entwurf.pdf.download.pdf/Gesetz_Cannabisarzneimittel_Publikationsvorbehalt_f.pdf (accès le 20.04.2021)

Fiche d'information

https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/npp/faktenblaetter/faktenblaetter-drogen/faktenblatt_effekte-drugchecking.pdf.download.pdf/fiche-info_effets-drugchecking.pdf (accès le 20.04.2021)

6.2.2 Valeur limite de THC au volant

Une analyse de la littérature mandatée par l'OFSP et réalisée par l'institut de médecine légale de l'Université de Bâle a examiné l'effet du THC sur l'aptitude à la conduite. L'objectif de l'étude était d'émettre des recommandations sur les valeurs limites, sur le modèle de celles définies pour l'alcool.

Depuis 2005, la tolérance zéro est appliquée pour le THC au volant avec une valeur limite de 1,5 ng/mL de THC dans le sang total. Cette valeur limite actuellement valable correspond à une valeur analytique. Depuis son introduction, la valeur limite actuelle du THC fait l'objet d'un débat controversé en Suisse car l'influence effective sur l'aptitude à la conduite ne doit pas nécessairement être constatée. Une grande proportion des personnes déclarées comme inaptes à la conduite en raison du dépassement de la valeur limite de cannabis seraient en réalité aptes à la conduite.

L'étude arrive à la conclusion qu'une concentration entre 3 et 4.1 ng/mL de THC dans le volume sanguin total engendre des troubles de la coordination et de la réaction comparables à un taux d'alcoolémie de 0,5‰ dans le sang. À partir de 5 ng/mL, il est prouvé que les consommateurs·trices de cannabis sont plus souvent impliqué·e·s dans des accidents, mais jusqu'à cette concentration, le risque d'accident ne diffère pas significativement des autres automobilistes n'ayant pas consommé de THC. Le risque d'accident est particulièrement élevé la première heure après la consommation, c'est-à-dire pendant la période d'effet maximal, et diminue à nouveau après deux à quatre heures. En outre, il est démontré que même chez les consommateurs·trices régulier·e·s, il n'y a pas de lien significatif avec l'aptitude à conduire, à condition qu'ils /-elles ne prennent pas le volant au plus fort de l'effet du THC.⁹

Fiche d'information

https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/npp/faktenblaetter/faktenblaetter-cannabis/faktenblatt_thc-grenzwerte_strassenverkehr.pdf.download.pdf/Fiche_info_limites_THC_dans_trafic.pdf (accès le 20.04.2021)

⁸ La Mantia, A. et al. 2020. *Étude sur les effets des offres de drug checking en Suisse*. Rapport à l'attention de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), Interface Politikstudien Forschung Beratung und Fachhochschule Nordwestschweiz FHNW, Luzern/Muttenz.

https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/npp/forschungsberichte/forschungsberichte_drogen/studie_effekte_drug-checking.pdf.download.pdf/etude_effets_drugchecking_2020.pdf (accès le 20.4.2021)

⁹ Bucher B et al. 2020. *Rapport sur les limites de THC dans le trafic*. Une analyse de littérature Bâle: Gesundheitsdepartement des Kantons Basel-Stadt und Institut für Rechtsmedizin der Universität Basel.

https://www.bag.admin.ch/dam/bag/de/dokumente/npp/forschungsberichte/forschungsberichte-cannabis/bericht_thc-grenzwerte_strassenverkehr.pdf.download.pdf/Bericht_THC-Grenzwerte_Strassenverkehr.pdf (accès le 20.04.2021)

6.2.3 Le marché des stupéfiants dans le canton de Vaud : Les cannabinoïdes

Le projet « Structure et produits du marché des stupéfiants » (MARSTUP) est né d'une volonté de collaboration d'Addiction Suisse, de l'École des sciences criminelles (ESC) de l'Université de Lausanne et d'Unisanté. L'objectif de la collaboration est de développer une compréhension de la structure et de l'organisation du marché des stupéfiants qui puisse contribuer à améliorer les politiques publiques et à promouvoir des débats plus factuels à ce sujet. L'enquête sur le marché des cannabinoïdes est le troisième résultat du projet.¹⁰

L'étude analyse quatre niveaux du marché des stupéfiants : les produits proposés, les volumes consommés, la structure et l'organisation du marché, ainsi que sa valeur. Les résultats principaux concernant ces quatre niveaux sont les suivants :

- **Produits** : Le cannabis se retrouve principalement sous deux formes dans le canton de Vaud : la marijuana et le haschich.
- **Volume** : Deux méthodes largement indépendantes, basées sur le nombre de consommateur·trice·s et sur l'analyse des eaux usées, produisent une estimation du volume de cannabis consommé dans le canton de Vaud de l'ordre de 3.5 à 5.1 tonnes par an, ce qui correspond à plus de 50'000 joints fumés chaque jour dans le canton. Sur la base du calcul des volumes, on peut estimer qu'environ 60'000 à 85'000 Vaudois consomment du cannabis.
- **Structure et organisation** : Le marché du cannabis est composé de multiples structures d'approvisionnement, de distribution et de vente. Les protagonistes actifs dans ce marché vont de petits auto-producteurs jusqu'à des organisations criminelles indigènes ou étrangères.
- **Valeur** : Contrairement à la plupart des autres marchés de stupéfiants, celui du cannabis est caractérisé par une part non-négligeable d'autoproduction ainsi que par de nombreux dons (partage) entre usager·ère·s. Cette situation conduit à ce qu'une partie du marché n'est pas ou alors seulement faiblement monétarisée. Le chiffre d'affaires du marché du cannabis vaudois est estimé entre 31.7 et 46.3 millions de francs par an.

6.2.4 COVID-19 et consommation récréative de drogues : Effets de la pandémie de COVID-19 sur les comportements de consommation et le marché illégal des drogues

De mi-avril à fin mai 2020, Infodrog, en collaboration avec différents services spécialisés, a mené un sondage auprès des consommateur·trice·s récréatifs de drogues sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur leur comportement de consommation et le marché des drogues. Des questions ont été posées sur les trois niveaux suivants : déplacement de la consommation, changements sur le marché des drogues et changements dans le comportement d'achat. L'objectif de l'enquête était de contribuer à une meilleure compréhension de l'effet de la pandémie de COVID-19 et des mesures de protection prises sur la consommation et le comportement d'achat des consommateur·trice·s récréatifs ainsi que sur le marché illégal des drogues.¹¹

¹⁰ Zobel F. et al. 2020. *Le marché des stupéfiants dans le canton de Vaud : les cannabinoïdes*, Addiction Suisse/Ecole des sciences criminelles/Unisanté, Lausanne.
https://www.addictionsuisse.ch/fileadmin/user_upload/DocUpload/Rapport-Marstup-3_Cannabinoïdes_2020.pdf
(accès le 20.4.2021)

¹¹ Schori D. und De Simone S. 2020. *COVID-19 et consommation récréative de drogues. Effets de la pandémie de COVID-19 sur les comportements de consommation et le marché illégal des drogues*. Infodrog, Berne.
https://www.infodrog.ch/files/content/corona/covid19-et-consommation-recreative_rapport-final-20200630.pdf (accès le 20.4.2021)